

lettre du 11/6/2019 du C-E (no 1)

1

COURRIER REÇU LE :

Chancelade, le 11/06/2019

12 JUN 2019

Visé par : le Maire   
le Maire-Adjoint

Monsieur le maire  
Mairie

Gestion du patrimoine  
750 avenue François Mitterrand  
24330 - Bassillac et Auberoche

→ YP Banet  
voir pour réponse

Objet: Périmètre de délimitation des abords de l'église Saint-Martin d'Eyliac

Monsieur le maire,

L'enquête publique relative à l'opération citée en objet a débuté le 3 juin 2019.  
Conformément à l'article R 621-93 du code du Patrimoine qui dispose que "... IV. - Le commissaire enquêteur consulte le propriétaire ou l'affectataire domanial des monuments historiques concernés (et) Le résultat de cette consultation figure dans le rapport du commissaire enquêteur..." , je vous saurai gré de de bien vouloir m'informer de l'avis de votre commune sur ce projet de périmètre.

Je vous informe que votre réponse, pour être prise en compte dans le rapport d'enquête, devra obligatoirement me parvenir avant le 16 juillet prochain, sous la forme qui vous semblera la meilleure.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, à l'assurance de mes salutations les plus distinguées.

Le commissaire-enquêteur

Paul JÉRÉMIE

par écrit : en mairie de Bassillac-Auberoche

ou au siège du JET Périgueux

